

Fondation MIRA Inc.
États financiers
au 31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 19

Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec)
J4Z 0G2

T 450 445-6226

Aux administrateurs de
Fondation MIRA Inc.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Fondation MIRA Inc. (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des apports de collectes de fonds et de ventes d'articles à des particuliers dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des apports de collectes de fonds et de ventes d'articles à des particuliers, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2025 et 2024 et de l'actif net aux 1^{er} janvier 2025 et 2024 et aux 31 décembre 2025 et 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour

fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Brossard
Le 28 avril 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A135740

Fondation MIRA Inc.

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Produits		
Collectes de fonds, activités-bénéfice et ventes d'articles (note 4)	6 011 229	6 142 409
Legs sans conditions particulières – successions	3 339 774	2 320 597
Autres apports – Fonds Éric St-Pierre		525 021
Aide gouvernementale – provincial	6 844	9 498
Apports reçus d'entreprises sous forme de fournitures et de services (note 5)	285 693	294 072
	9 643 540	9 291 597
Charges		
Collectes de fonds, activités-bénéfice et achats d'articles	2 060 420	2 499 572
Programme – pairage et dressage	5 045 682	4 525 888
Recherche et développement	571 190	583 036
Administration	692 494	685 197
Frais bancaires	63 861	52 689
	8 433 647	8 346 382
Excédent des produits par rapport aux charges avant autres produits (charges) et produits nets de placements	1 209 893	945 215
Autres produits (charges)		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	36 068	37 733
Amortissement des apports reportés afférents au Fonds Éric St-Pierre	100 000	100 000
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	(58 281)	
Amortissement des immobilisations corporelles	(439 940)	(470 195)
Amortissement des actifs incorporels	(221 159)	(181 033)
	(583 312)	(513 495)
Excédent des produits par rapport aux charges avant produits nets de placements	626 581	431 720
Produits nets de placements (note 6)		
Produits de placements	340 952	356 329
Variation nette de la juste valeur des placements	591 005	1 029 298
	931 957	1 385 627
Excédent des produits par rapport aux charges	1 558 538	1 817 347

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation MIRA Inc.

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	2025			2024
	Grevé d'affectations – Fonds Éric St-Pierre	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début				
Solde déjà établi	9 911 897	8 518 184	4 857 991	23 288 072
Modification comptable (note 2)			(903 883)	(903 883)
Solde redressé	9 911 897	8 518 184	3 954 108	22 384 189
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(683 312)	2 241 850	1 558 538
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 582 565	(1 582 565)	
Apports reçus à titre de dotations				(525 021)
Gain sur la réévaluation de la provision pour unités de rétention			833	833
Affectations d'origine interne	934 142		(934 142)	
Solde à la fin	10 846 039	9 417 437	3 680 084	22 384 189

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation MIRA Inc.
Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	1 558 538	1 817 347
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations incorporelles	221 159	181 033
Amortissement des immobilisations corporelles	439 940	470 195
Autres apports – Fonds Éric St-Pierre		(525 021)
Perte sur la radiation d'immobilisations corporelles	58 281	
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	(36 068)	(37 733)
Amortissement des apports reportés afférents au Fonds Éric St-Pierre	(100 000)	(100 000)
Provision pour unités de rétention	27 700	25 033
Variation nette de la juste valeur des placements à long terme	(591 005)	(1 029 298)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(43 328)</u>	<u>1 013 655</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>1 535 217</u>	<u>1 815 211</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements – Fonds Éric St-Pierre	(340 517)	(797 521)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(470 283)	(1 515 669)
Acquisition d'actifs incorporels	(1 112 282)	(886 561)
Placements	(57 559)	(92 993)
Encaissements de placements	<u>700 000</u>	<u>1 300 000</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 280 641)</u>	<u>(1 992 744)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	<u>254 576</u>	<u>(177 533)</u>
Encaisse au début	<u>948 888</u>	<u>1 126 421</u>
Encaisse à la fin	<u><u>1 203 464</u></u>	<u><u>948 888</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation MIRA Inc.
Situation financière
au 31 décembre 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 203 464	948 888
Comptes clients et autres créances (note 7)	271 476	392 255
Stocks (note 8)	111 302	84 674
Frais payés d'avance	85 788	18 492
	<u>1 672 030</u>	<u>1 444 309</u>
Long terme		
Placements (note 9)	2 758 486	3 303 542
Placements afférents aux affectations d'origines interne et externe – Fonds Éric St-Pierre (note 10)	11 146 039	10 311 897
Immobilisations corporelles (note 11)	6 871 737	6 888 425
Actifs incorporels (note 12)	3 051 895	2 160 772
	<u>25 500 187</u>	<u>24 108 945</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 14)	587 013	652 191
Apports reportés (note 15)	101 102	101 102
Apports reportés afférents au Fonds Éric St-Pierre (note 17)	100 000	100 000
	<u>788 115</u>	<u>853 293</u>
Long terme		
Provision pour unités de rétention (note 16)	62 317	40 450
Apports reportés afférents au Fonds Éric St-Pierre (note 17)	200 000	300 000
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels (note 18)	506 195	531 013
	<u>1 556 627</u>	<u>1 724 756</u>
ACTIF NET		
Grevé d'affectations – Fonds Éric St-Pierre	10 846 039	9 911 897
Investi en immobilisations	9 417 437	8 518 184
Non affecté	3 680 084	3 954 108
	<u>23 943 560</u>	<u>22 384 189</u>
	<u>25 500 187</u>	<u>24 108 945</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Fondation MIRA Inc.

Notes complémentaires

au 31 décembre 2025

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), a pour objectifs d'accroître l'autonomie des personnes handicapées et de favoriser leur intégration sociale en leur fournissant des chiens développés et entraînés pour répondre à leurs besoins en adaptation et en réadaptation. Les services de l'organisme sont offerts gratuitement à toutes les personnes qui présentent une ou plusieurs déficiences visuelles ou motrices et aux enfants atteints de troubles envahissants du développement, dont l'autisme. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Au cours de l'exercice, l'organisme a corrigé la valeur comptable des placements au 31 décembre 2024 en retraitant les états financiers de l'exercice précédent afin de refléter leur juste valeur à la fin de l'exercice. Cette modification a entraîné une diminution de 903 883 \$ de la variation nette de la juste valeur des placements à long terme ainsi que de l'excédent des produits par rapport aux charges pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Elle a également entraîné une diminution équivalente des placements et de l'actif net à la fin au 31 décembre 2024.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en actions de sociétés cotées qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
au 31 décembre 2025

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits relatifs à l'exercice subséquent sont présentés comme apports reportés au passif de l'état de la situation financière.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Promesses de dons

Les promesses de dons sont comptabilisées au moment de l'encaissement.

Ventes d'articles

Les ventes d'articles sont constatées lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la livraison a eu lieu, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Activités-bénéfice

Les produits d'activités-bénéfice sont constatés lorsqu'un accord existe entre les parties, que l'activité a eu lieu, que le montant des produits est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts, les produits de dividendes ainsi que les variations de la juste valeur. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, alors que les produits de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par l'organisme. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2025

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Les produits nets de placements grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents au Fonds Éric St-Pierre.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Fonds Éric St-Pierre

Le Fonds Éric St-Pierre a été constitué dans le but d'accumuler des fonds pour assurer la pérennité de l'organisme. Il est constitué des apports reportés, de sommes reçues à titre de dotations et des affectations d'origine interne.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et les périodes qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et périodes</u>
Bâtiments	Dégressif	5 %
Mobilier et équipement	Dégressif	10 %
Machinerie et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique et matériel roulant	Dégressif	30 %
Aménagement et aire de stationnement	Linéaire	5 %
Chenils	Linéaire	2 %
Site Internet	Linéaire	7 ans
Plateforme intégrée – SIRIUS	Linéaire	12 ans

Modification d'estimation comptable

En janvier 2025, l'organisme a modifié le taux d'amortissement de la plateforme intégrée – SIRIUS. L'organisme qui antérieurement amortissait la plateforme intégrée – SIRIUS selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 7 ans, l'amortira maintenant sur une période de 12 ans. Cette modification a été appliquée de manière prospective et a entraîné une diminution de la dépense d'amortissement de 157 971 \$ au cours de l'exercice.

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
au 31 décembre 2025

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou qu'un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Provision pour unités de rétention

L'organisme constitue ses obligations en vertu des contrats d'emploi des entraîneurs de chiens à mesure que ces employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux unités de rétention. Ainsi, l'organisme comptabilise à l'état de la situation financière ses obligations découlant des contrats d'emploi. L'organisme détermine les obligations en actualisant les primes pour unités de rétention en fonction du moment où ces primes seront versées. Le coût total des unités de rétention comprend le coût des services fournis au cours de l'exercice et il est comptabilisé aux résultats au poste Salaires et charges sociales. Les réévaluations et autres éléments, qui comprennent les renversements de provision et les ajustements liés à l'actualisation, sont comptabilisés à l'état de l'évolution de l'actif net à un poste distinct.

Programme – pairage et dressage

Le coût des chiens est imputé directement aux charges. Le coût unitaire de chaque chien comprend les frais directs de dressage et de pairage et certains frais indirects tels que du matériel et des fournitures en fonction de l'entraînement requis.

Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs de ses charges regroupées par activité : collecte de fonds, pairage et dressage, recherche et développement, et administration.

L'ensemble des charges engagées par l'organisme est attribuable à 100 % à l'une des activités de l'organisme, à l'exception de certains salaires et charges sociales, des assurances des bâtiments et du matériel roulant, et des frais de télécommunications qui sont ventilés selon les clés de répartition suivantes :

- Salaires et charges sociales : au prorata des heures estimées ou réelles;
- Assurances des bâtiments et du matériel roulant : au prorata respectif de la superficie estimée et du nombre de véhicules;
- Frais de télécommunications : au prorata de l'utilisation réelle.

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
au 31 décembre 2025

4 - APPORTS – COLLECTES DE FONDS, ACTIVITÉS-BÉNÉFICE ET VENTES D'ARTICLES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Activités-bénéfice – particuliers et entreprises	1 902 702	1 425 887
Collectes de fonds – particuliers et entreprises	3 094 970	3 220 678
Ventes d'articles – particuliers	83 465	69 530
Ventes d'articles – entreprises	875 817	1 379 231
Autres	54 275	47 083
	<u>6 011 229</u>	<u>6 142 409</u>

5 - APPORTS REÇUS D'ENTREPRISES SOUS FORME DE FOURNITURES ET DE SERVICES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Publicité et média	39 700	34 060
Nourriture pour chiens	216 781	194 700
Services professionnels	21 492	51 227
Autres	7 720	14 085
	<u>285 693</u>	<u>294 072</u>

Apports sous forme de services et de biens

De plus, le fonctionnement de l'organisme dépend, en grande partie, des services de nombreux membres bénévoles, notamment les familles d'accueil, ainsi que de bénévoles sur les points de financement. Du fait que l'organisme ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers. La cueillette de cartouches ne fait pas l'objet de comptabilisation d'apports relativement à cette activité de collecte de fonds.

6 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Placements évalués à la juste valeur		
Variation nette de la juste valeur		
Tirée de ressources détenues à titre de dotations et affectée au Fonds Éric St-Pierre	551 661	938 515
Non affectée	39 344	90 783
Produits d'intérêts, déduction faite des frais de gestion		
Tirés de ressources détenues à titre de dotations et affectés au Fonds Éric St-Pierre	72 345	48 926
Non affectés	104 927	121 861
Produits de dividendes		
Tirés de ressources détenues à titre de dotations et affectés au Fonds Éric St-Pierre	153 007	168 948
Non affectés	10 673	16 594
	<u>931 957</u>	<u>1 385 627</u>

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
au 31 décembre 2025

7 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Sommes à recevoir liées à des collectes de fonds et à des ventes de produits (a)	178 339	207 094
Taxes à la consommation	93 137	185 161
	<u>271 476</u>	<u>392 255</u>

(a) Au 31 décembre 2025, des sommes à recevoir d'une entité représentent 55 % du total des sommes à recevoir liées à des collectes de fonds (une entité représentait 52 % du total des sommes à recevoir au 31 décembre 2024).

8 - STOCKS

Le montant des stocks comptabilisé en charges de l'exercice totalise 45 267 \$ (39 263 \$ en 2024).

9 - PLACEMENTS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Encaisse		
Courant	66 653	597
Épargne (3,05 % au 31 décembre 2024)		45 000
Actions de sociétés cotées		
Canadiennes		18 085
Américaines	166 551	186 220
Obligations		
Canadiennes	2 525 282	3 053 640
	<u>2 758 486</u>	<u>3 303 542</u>

**10 - PLACEMENTS AFFÉRENTS AUX AFFECTATIONS D'ORIGINES INTERNE ET EXTERNE –
FONDS ÉRIC ST-PIERRE**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Encaisse		
Courant	18 084	11 558
Épargne, 2,05 % à 3,4 % (3,05 % au 31 décembre 2024)	172 462	292 305
Actions de sociétés cotées		
Canadiennes	1 997 086	1 901 771
Américaines	2 821 709	2 994 198
Étrangères	755 244	294 668
Obligations		
Canadiennes	4 806 214	4 111 262
Américaines	40 973	14 159
Étrangères	534 267	691 976
	<u>11 146 039</u>	<u>10 311 897</u>

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
au 31 décembre 2025

**10 - PLACEMENTS AFFÉRENTS AUX AFFECTATIONS D'ORIGINES INTERNE ET EXTERNE –
FONDS ÉRIC ST-PIERRE (suite)**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Apports reportés	300 000	400 000
Actif net grevé d'affectations	<u>10 846 039</u>	<u>9 911 897</u>
	<u>11 146 039</u>	<u>10 311 897</u>

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025			2024
		Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	Coût			
	\$	\$	\$	\$
Terrains	269 720		269 720	269 720
Bâtiments	9 000 568	4 276 309	4 724 259	4 715 261
Mobilier et équipement	1 148 360	842 765	305 595	311 494
Machinerie et équipement	747 239	453 874	293 365	336 187
Équipement informatique	433 201	398 779	34 422	38 932
Matériel roulant	846 184	696 878	149 306	188 910
Aménagement et aire de stationnement	841 997	304 226	537 771	539 336
Chenils	1 085 874	528 575	557 299	488 585
	14 373 143	7 501 406	6 871 737	6 888 425

Au cours de l'exercice, l'organisme a acquis une immobilisation corporelle ayant une juste valeur de 11 250 \$ (4 000 en 2023) sans contrepartie en espèces. L'écart entre la juste valeur et le montant de l'acquisition, soit 11 250 \$ (4 000 \$ en 2024), a été présenté à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 17).

12 - ACTIFS INCORPORELS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Actifs incorporels amortissables		
Plateforme intégrée – SIRIUS	2 925 890	1 939 132
Site Internet	126 005	
Projet de plateforme intégrée – SIRIUS, en cours de développement		221 640
	<u>3 051 895</u>	<u>2 160 772</u>

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2025

13 - FACILITÉS DE CRÉDIT AUTORISÉES

Les emprunts bancaires de l'organisme se détaillent comme suit :

- Emprunt bancaire rotatif d'un montant autorisé de 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel (4,45 %; 5,45 % au 31 décembre 2025) et renégociable en août 2026;
- Emprunt bancaire sous forme d'emprunt à terme rotatif d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, remboursable par versements de 100 000 \$ par année à compter du 29 décembre de chaque année, portant intérêt au taux préférentiel plus 0,55 % (5 %; 6 % au 31 décembre 2024) et renégociable en août 2026.

Une hypothèque mobilière d'une valeur de 700 000 \$ sur l'universalité des actifs corporels et incorporels présents et futurs est affectée à la garantie des emprunts bancaires.

De plus, une hypothèque immobilière d'une valeur de 2 000 000 \$ sur les terrains et les bâtiments situés sur le site du siège social au 1820, rang Nord-Ouest, à Sainte-Madeleine, ayant une valeur comptable nette respective de 269 720 \$ et de 4 687 968 \$, est affectée à la garantie des emprunts bancaires.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les emprunts bancaires disponibles ne sont pas utilisés.

14 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	197 325	305 356
Salaires et charges sociales à payer	389 688	346 835
	<u>587 013</u>	<u>652 191</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 55 821 \$ au 31 décembre 2025 (21 007 \$ au 31 décembre 2024).

15 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des sommes non utilisées provenant de collectes de fonds auprès d'entreprises et de particuliers, et sont destinés à couvrir des charges relatives à des activités qui auront lieu au cours des prochains exercices.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Solde au début et à la fin	<u>101 102</u>	<u>101 102</u>

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2025

16 - PROVISION POUR UNITÉS DE RÉTENTION

La direction de l'organisme a approuvé une politique d'octroi d'unités de rétention pour les entraîneurs de chiens embauchés après le 1^{er} juin 2009. Cette politique a pour objectif d'augmenter le taux de rétention des entraîneurs. L'exercice 2025 a donné lieu à la comptabilisation d'une provision supplémentaire d'un montant de 27 700 \$ (25 033 \$ en 2024). En 2024, les paiements en espèces au titre des unités de rétention totalisaient 5 000 \$ (aucun en 2024).

La réévaluation de la provision pour unités de rétention avait donné lieu à la comptabilisation d'un gain de 833 \$ (19 700 en 2024).

17 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AU FONDS ÉRIC ST-PIERRE

Selon les conditions du donateur, les montants reçus devront être placés et conservés pour une période de 10 ans afin de sécuriser l'accroissement de ce capital. Durant cette période, seuls les produits gagnés sur ces placements peuvent contribuer à financer les activités de l'organisme. Cette donation vise à assurer la pérennité de l'organisme et pourra être utilisée à la discrétion de l'organisme au terme de cette période.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Solde au début	400 000	500 000
Montant constaté à titre de produits	<u>(100 000)</u>	<u>(100 000)</u>
Solde à la fin	<u>300 000</u>	<u>400 000</u>
Portion à court terme	100 000	100 000
Portion à long terme	<u>200 000</u>	<u>300 000</u>
	<u>300 000</u>	<u>400 000</u>

18 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AUX ACTIFS INCORPORELS

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et incorporelles et des apports monétaires reçus pour financer l'acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels. Les apports sont amortis et constatés à titre de produits selon la même méthode d'amortissement que les immobilisations corporelles et les actifs incorporels auxquels ils se rapportent.

Les variations survenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
Solde au début	531 013	564 746
Apport afférent à une immobilisation corporelle	11 250	4 000
Montant constaté aux résultats	<u>(36 068)</u>	<u>(37 733)</u>
Solde à la fin	<u>506 195</u>	<u>531 013</u>

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
 au 31 décembre 2025

19 - VENTILATION DES CHARGES CLASSÉES PAR ACTIVITÉ

	2025		
	Salaires et charges sociales	Frais de télécommunications	Assurances des bâtiments et du matériel roulant
	\$	\$	\$
Collecte de fonds	127 575	31 655	
Pairage et dressage	105 754	21 007	46 401
Recherche et développement		3 489	17 347
Administration	172 518		19 559
	405 847	56 151	83 307
	2024		
	Salaires et charges sociales	Frais de télécommunications	Assurances des bâtiments et du matériel roulant
	\$	\$	\$
Collecte de fonds	124 375	30 105	
Pairage et dressage	105 754	19 891	44 266
Recherche et développement		4 743	17 712
Administration	164 875		19 960
	395 004	54 739	81 938

20 - PROMESSES DE DON

L'organisme fait la promotion de dons planifiés d'assurance vie et de legs testamentaires.

Au 31 décembre 2025, les promesses de dons à titre de legs testamentaires sont de 3 150 000 \$ (2 530 000 \$ au 31 décembre 2024). Également, au 31 décembre 2025, l'organisme est bénéficiaire de polices d'assurance vie au montant total de 485 000 \$ (485 000 \$ au 31 décembre 2024) en plus d'être bénéficiaire et propriétaire d'une police d'assurance vie au montant de 500 000 \$ (500 000 \$ au 31 décembre 2024).

Aucun montant n'a été inscrit aux livres relativement à ces promesses de dons.

21 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, exception faite des actions de sociétés cotées. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances (excluant les taxes à la consommation), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Fondation MIRA Inc.
Notes complémentaires
au 31 décembre 2025

21 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités de fonctionnement et d'investissement.

Risque de change

L'organisme réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des ventes et des achats et des transactions de vente et d'achat des placements libellés dans une monnaie étrangère, lesquels sont principalement effectués en dollars américains. Au 31 décembre 2025, l'organisme est exposé au risque de change en raison de l'encaisse et des comptes clients et autres créances libellés en dollars américains totalisant 143 516 \$ (106 244 \$ au 31 décembre 2024) ainsi que de l'encaisse de placements, des placements en actions de sociétés cotées et des obligations libellés en dollars américains totalisant 3 742 328 \$ (3 495 062 \$ au 31 décembre 2024).

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les placements en épargne et en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de prix autre

L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements en actions de sociétés cotées, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.